
Communiqué de presse
PinguinLutosa: publication conformément à la loi du 2 mai 2007

Publication conformément à la loi du 2 mai 2007

PinguinLutosa NV annonce le 23 février 2012 la réception de 5 notifications de participation signées et le 27 février 2012 la réception d'une notification de participation signée, conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publication des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont autorisées à faire du négoce sur un marché réglementé ('Loi de transparence'). Il s'agit de notifications collectives de la part de:

- 1) D'une part Gimv NV, Gimv-XL Partners Comm. VA, Adviesbeheer Gimv-XL NV (ci-après ensemble « Gimv-XL ») et d'autre part Food Invest International NV, Hein Deprez et 2D NV qui actent en concertation réciproque conformément à l'article 3, §1, 13°, c) de la Loi de transparence suite à la signature le 15 février 2012 d'un 'Investment & Shareholders' Agreement' par le Gimv-XL, Food Invest International NV et Hein Deprez.
- 2) Hein Deprez, Food Invest International NV, Stichting Administratiekantoor Pinguin, M.R.B.B. CVBA, Agri Investment Fund CVBA et 2D NV qui actent en concertation réciproque suite à la décertification de tous les certificats émis par Stichting Administratiekantoor Pinguin et à la signature le 15 février 2012 d'un 'Shareholders' Agreement' par Food Invest International NV et Agri Investment Fund CVBA.
- 3) Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV, Stichting Administratiekantoor Pinguin et la Société Industrielle Laitière du Léon SA qui actent en concertation réciproque suite à une convention entre actionnaires de septembre 2003. Suite à la décertification de tous les certificats émis par Stichting Administratiekantoor Pinguin, cette concertation réciproque a été transférée vers une concertation réciproque entre Food Invest International NV et la Société Industrielle Laitière du Léon SA. Ceci a été confirmé par la signature d'un addendum à la convention entre actionnaires de 2003.
- 4) Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV, Stichting Administratiekantoor Pinguin et Volys Star NV qui actent en concertation réciproque suite à une convention entre actionnaires du 1 septembre 2003. Suite à la décertification de tous les certificats émis par Stichting Administratiekantoor Pinguin, cette concertation réciproque a été transférée vers une concertation réciproque entre Food Invest International NV et Volys Star NV. Ceci a été confirmé par la signature d'un addendum à la convention entre actionnaires de 2003.

- 5) Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV, Stichting Administratiekantoor Pinguin et Lur Berri SCA qui actent en concertation réciproque suite à une convention entre actionnaires du 17 septembre 2003. Suite à la décertification de tous les certificats émis par Stichting Administratiekantoor Pinguin, cette concertation réciproque a été transférée vers une concertation réciproque entre Food Invest International NV et Lur Berri SCA. Ceci a été confirmé par la signature d'un addendum à la convention entre actionnaires de 2003.
- 6) Herwig Dejonghe, Mieke Dejonckheere, Lieselot Dejonghe, Hannelore Dejonghe, Barbara Dejonghe, Francis Dejonghe, de Burgerlijke Maatschap Dejonghe-Dejonckheere, Pinguin Invest NV, Vijverbos NV, Koen Dejonghe et Kofa BVBA qui actent en concertation réciproque suite à leurs liens familiaux.

Ces 6 notifications concernent d'une part un franchissement du seuil et d'autre part un changement dans une concertation réciproque actuelle suite aux transactions décrites ci-dessus au 15 février 2012. Suite à ces changements:

- 1) la concertation réciproque actuelle entre Stichting Administratiekantoor Pinguin et Volys Star NV (sur base d'une convention entre actionnaires du 1 septembre 2003) a été transférée vers une nouvelle concertation réciproque entre Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV et Volys Star NV. Cette nouvelle concertation réciproque dépasse le seuil de déclaration de 40%.
- 2) la concertation réciproque actuelle entre Stichting Administratiekantoor Pinguin et la Société Industrielle Laitière du Léon SA (sur base d'une convention entre actionnaires de septembre 2003) a été transférée vers une nouvelle concertation réciproque entre Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV et la Société Industrielle Laitière du Léon SA. Cette nouvelle concertation réciproque dépasse le seuil de déclaration de 40%.
- 3) la concertation réciproque actuelle entre Stichting Administratiekantoor Pinguin et Lur Berri Société Coopérative Agricole à Capital Variable (sur base d'une convention entre actionnaires du 17 septembre 2003) a été transférée vers une nouvelle concertation réciproque entre Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV et Lur Berri Société Coopérative Agricole à Capital Variable. Cette nouvelle concertation réciproque dépasse le seuil de déclaration de 45%.
- 4) une nouvelle concertation réciproque a été conclue entre Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV et Gimv-XL NV. Cette nouvelle concertation réciproque a dépassé le seuil de déclaration de 55%;
- 5) une nouvelle concertation réciproque a été conclue entre Hein Deprez, Food Invest International NV, 2D NV, M.R.B.B. CVBA et Agri Investment Fund CVBA. Cette nouvelle concertation réciproque a dépassé le seuil de déclaration de 50%.

De plus, la notification de participation de la part de Gimv-XL mentionne l'inscription par Gimv-XL pour un total de 2.400.000 warrants, et ceci le 2 décembre 2011. En utilisant le droit d'exercice de ces warrants, Gimv-XL peut obtenir 2.400.000 droits de vote.

Un aperçu de toutes les notifications en vigueur que PinguinLutosa a reçues, ainsi que la structure d'actionnariat qui en résulte, se trouve sur notre site web www.pinguinlutosa.com, sous la rubrique « *Infos financières > Informations pour les actionnaires > Structure des actionnaires et déclarations de transparence* ».

Notifications

Les notifications doivent être transmises à PinguinLutosa NV ainsi qu'à la FSMA. Il est recommandé de transmettre les notifications à la société par voie électronique, à l'attention de M. Steven D'haene, Chief Financial Officer: Steven.dhaene@pinguinfoods.com, ou par fax: +32 (0) 56 622 746.

Calendrier financier:

- | | |
|---|---|
| - Publication des résultats annuels 2011 (1/1/2011-31/03/2012): | le 19 juin 2012 (17h45) |
| - Disponibilité du rapport annuel 2011 : | le 25 juillet 2012 (17h45) |
| - Trading update Q1 2012: | le 25 juillet 2012 (17h45) |
| - Assemblée Générale: | le 21 septembre 2012 à 14h00
à Langemark, Poelkapellestraat 71 |
| - Publication des résultats semestriels 2012 (01/04/2012 – 30/09/2012): | le 15 novembre 2012 (17h45) |
| - Trading update Q3 2012: | le 25 janvier 2013 (17h45) |

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter PinguinLutosa:

Mr Steven D'haene, CFO:

GSM : +32 (0)476/50.99.10

PinguinLutosa en bref

PinguinLutosa (www.pinguinlutosa.com) est spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits surgelés: légumes, fruits, produits de pommes de terre (frites et spécialités) et préparations culinaires prêtes à l'emploi. Le Groupe fabrique et commercialise également des frites pré-frites réfrigérées et des flocons de pommes de terre. Après la reprise des activités surgelées du groupe français CECAB (01-09-2011) et la reprise de Scana Noliko (01-07-2011), le groupe dispose de 17 sites de production répartis dans cinq pays différents (Belgique, France, Royaume-Uni, Pologne et Hongrie) et 19 filiales et bureaux de vente dispersés sur cinq continents.

En 2011, PinguinLutosa a réalisé un chiffre d'affaires de 622,1 millions d'euros. Le groupe dessert tous les segments de clientèle: de l'industrie alimentaire, à la restauration hors foyer en passant par la grande et moyenne distribution et le fast-food. La recherche et le développement de produits et procédés innovants sont assurés au sein même de l'entreprise.